

MARCHÉ ARTISANAL ESTIVAL DE VALRAS-PLAGE

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. DEMANDEUR

nom:	
prénom:	
adresse:	
téléphone:	
e-mail:	
statut juridique:	
SIRET:	

2. ARTICLES PROPOSÉS À LA VENTE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Démonstrations du travail devant le public: oui non
- Branchement électrique nécessaire: oui non

3. PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- photos des produits présentés et du stand
- extrait du Registre du Commerce ou de l'inscription au Répertoire des Métiers, de moins de trois mois ou récépissé d'inscription à l'URSSAF ou à la Maison des Artistes ou certificat de déclaration d'artiste libre du Centre des Impôts
- attestation d'assurance responsabilité civile précisant la garantie "foire, salon et marché"
- copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante

4. CONDITIONS D'ORGANISATION

- La Ville de Valras-Plage organise un marché artisanal réservé aux artisans et créateurs qui se tiendra tous les lundis des mois de juillet et août 2022 sur l'Esplanade Émile Turco et sera ouvert gratuitement au public (sauf lundi 15 août 2022)
- La vente effective aura lieu de 18H00 à minuit. L'installation des exposants se fera à partir de 17H00 et le remballage, à partir de minuit.

- 4 mètres linéaires sont attribués par stand. Le nombre de stands est limité à 40.
- La Ville ne fournit que l'emplacement. Les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition (tente, table, chaises, etc.) et sont responsables du montage/démontage de leur stand.
- La participation financière est fixée forfaitairement à 90 € pour la saison. Les paiements devront être acquittés dès l'acceptation de la demande et l'attribution d'un emplacement par la Ville. En cas de non-participation à l'un des marchés ou d'annulation pour cause d'intempéries par l'organisateur, aucun dédommagement, ni avoir, ni remboursement ne sera accordé. Le marché annulé ne sera pas reporté.
- Les demandes d'inscription seront examinées par la Ville qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser, selon les places disponibles et en fonction de la profession du demandeur ou des objets présentés.
- La Ville décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradations des articles exposés ou des installations.

Je soussigné(e), certifie que les renseignements portés sur cette demande sont exacts, et accepte sans réserve les conditions d'organisation du marché artisanal.

Fait à, le

(signature)